Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260203-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 15 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 3 : Gaëlle LE CANT, Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Ne prend pas part au vote : Maurice OFFRET

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Adoption du Compte financier Unique

Monsieur Le Maire informe que le Compte financier Unique rassemble le compte administratif et le compte de gestion. Monsieur Le Maire rappelle que les chiffres ont été présentés lors de la réunion de préparation budgétaire du lundi 5 Février 2026.

Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Catherine DENIS, en sa qualité d'adjointe déléguée aux finances pour présider la séance.

Madame Catherine DENIS, adjointe déléguée aux finances, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du budget principal dressé par Monsieur Maurice OFFRET, Maire, et Monsieur Didier TASSET, comptable de la collectivité.

Présentation générale du CFU :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 741 892,10	1 678 921,72	3 420 813,82
	Recettes réalisées (1)	B	931 255,05	1 660 934,92	2 592 189,97
	Restes à réaliser	C	83 353,05	0,00	83 353,05
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 649 494,85	1 678 921,72	3 328 416,57
	Dépenses réalisées (1)	E	753 008,03	1 378 125,24	2 131 133,27
	Restes à réaliser	F	259 531,44	0,00	259 531,44
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	178 247,02	282 809,68	461 056,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-92 397,25	0,00	-92 397,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	85 849,77	282 809,68	368 659,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-176 178,39	0,00	-176 178,39
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-90 328,62	282 809,68	192 481,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260203-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-03

Monsieur Maurice OFFRET, Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal,

Vu - Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Cavan,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune de CAVAN ci-dessus présenté

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'adopter** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération

- **De constater** les identités de valeurs avec les indications du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **Adopte** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

L'adjoint au Maire,

Catherine DENIS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État